



RAPPORT ANNUEL 2011



ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

28 Mars 2012

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 MARS 2012

S O M M A I R E

A. Direction de SICABLE	3
B. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	4
C. Rapport de gestion du Conseil d'Administration	5
D. Résolutions	10
E. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011	13
F. Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes	19

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 MARS 2012

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ✓ Monsieur **Laurent TARDIF** (Président)

- ✓ Monsieur **Frédéric TAILHEURET** (Directeur Général)

- ✓ Société **PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE**
(ayant pour représentant permanent Monsieur Philippe BRAULT)

- ✓ Société **E.T.D.E.Côte d'ivoire (anciennement SIDELAF)**
(ayant pour représentant permanent Monsieur **Kouassi KOUADIO**)

- ✓ Monsieur **Roberto CARDI**

- ✓ Monsieur **Gérard LENCOT**

- ✓ Monsieur **Victor Delchan OUEDRAOGO**

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les titulaires

PRICEWATERHOUSECOOPERS

ECR INTERNATIONAL

Les suppléants

ERNST & YOUNG

SIGECO

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC N° CI-ABJ-B-1975-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 MARS 2012

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2011 et approbation de ce rapport ;
2. Rapport général des Commissaires aux comptes ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA et approbation de chacune des dites conventions.
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat ;
6. Fixation du montant des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2012 ;
7. Composition du Conseil d'Administration - renouvellement de mandats.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 MARS 2012

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats dégagés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Par la suite, il vous sera donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Nous vous demandons, après avoir entendu ces différents rapports, de statuer sur les résolutions qui vous sont soumises par le Conseil d'Administration.

Vous avez été régulièrement convoqués et tous les documents et pièces prévus par la réglementation ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. CONTEXTE DE L'ANNEE 2011

L'année 2011 a été marquée par plusieurs facteurs :

- tout d'abord, par la crise post élection Présidentielle en Côte d'Ivoire qui a généré un ralentissement de l'activité économique Ivoirienne au début de l'année 2011, et pour SICABLE l'obligation de fermer l'usine et donc d'arrêter la production 2 mois, du 8 mars au 8 mai ;
- par une fluctuation des cours des métaux qui s'est traduite par une baisse des prix des principales matières premières au niveau mondial (cuivre et aluminium), notamment dans les 4 derniers mois de l'année ;
- enfin, par la poursuite de l'ouverture du marché de l'Afrique sub-saharienne aux différents industriels des pays du Maghreb et d'autre pays en voie de développement, ce qui accroît la concurrence sur les prix, et a impacté en particulier les ventes à l'export.

- En Côte d'Ivoire

En dépit de la crise post électorale en Côte d'Ivoire, nos marchés traditionnels auprès des sociétés nationales d'électricité ont eu une certaine tenue, avec une régression, compte tenu du contexte, de seulement 7,3 % en valeur par rapport à l'exercice précédent.

Au total, le chiffre d'affaires en Côte d'Ivoire a régressé de 7,8% en valeur et de 9,8% en volume, en raison d'une réduction des commandes de nos principaux clients « réseau ».

- A l'exportation

L'exercice 2011 a été marqué par une baisse significative des exportations, soit en volumes de - 49.9% et en valeur - 70,6% à 1 237 millions de francs CFA. Cette évolution est due au manque de visibilité de la part des clients étrangers sur la situation de la Côte d'Ivoire.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

a. Activité commerciale et industrielle

Par rapport à l'année précédente, l'évolution des ventes et de la production réalisées se présente comme suit :

- Les ventes de câbles fabriqués par SICABLE pour l'année 2011 se sont établies à 1 257 tonnes en régression par rapport à l'année précédente, pour un montant de 4 800 millions de FCFA, soit une baisse 10.6 % en valeur.
- Les ventes de marchandises sont en forte baisse passant de 3 498 millions de FCFA à 1 095 millions de FCFA ; soit -68%.
- Le chiffre d'affaires tiré des prestations de services et ventes de produits divers est de 94 millions de FCFA à comparer à 544 millions de FCFA en 2010.

Au total, le chiffre d'affaires global de l'exercice s'est établi à 5 989 millions de FCFA contre 9 390 millions de FCFA en 2010, en baisse de 36%.

Sur le plan industriel, l'ensemble de l'activité a subi une légère baisse amenant un niveau de production annuelle de 1.280 tonnes contre 1.290 tonnes l'an dernier.

Cette baisse est liée à la crise Postélectorale qui a généré un ralentissement au début de l'année et ensuite un arrêt de la production dans les mois de mars et avril avec une nette reprise après la réouverture en mai.

b. Achats consommés

L'année 2011 a vu une variation des cours LME sur nos principales matières premières (-17% sur le cuivre et -13.7% sur l'aluminium) et le maintien de la Côte d'Ivoire dans la catégorie "risque pays élevé" (source : Euler Hermès).

c. Impôts et taxes

L'impôt BIC est en baisse passant de 193 millions à 142 millions de FCFA.

d. Provisions pour dépréciation et amortissements

Stocks

En hausse de 150 millions de FCFA par rapport à l'exercice 2010, cette nette augmentation est liée à la fluctuation des cours du cuivre et de l'aluminium.

Provision pour pertes et profits divers

La provision pour pertes et profits divers est arrêtée à 14 millions de FCFA.

Clients

La provision pour dépréciation des comptes clients, à été arrêtée à 414 millions de FCFA, soit une baisse de 91 millions de FCFA par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Amortissements

Les dotations aux comptes d'amortissement sont en baisse de 27% à 87 millions de FCFA.

e. Provisions réglementées, dettes financières et ressources assimilées

Provision pour fluctuation des cours (PFC)

SICABLE est admise à constituer une PFC sur les stocks de cuivre, inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées et fonds assimilés, en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

L'évolution du cours LME des métaux et l'état des stocks en fin d'année a pour effet une stabilité de la provision, restant à 358 millions de FCFA au 31 décembre 2011, comme au 31 décembre 2010.

Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'évolution des affaires pendantes devant les Tribunaux, le niveau des provisions pour risques et litiges s'élève à 10 millions de FCFA.

f. Investissements

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2011 atteignent un niveau de 25 millions de FCFA, contre 32 millions de FCFA en 2010.

g. Trésorerie

La situation de trésorerie s'est dégradée pendant l'année à cause du décalage des paiements de l'activité au 2ème semestre et à l'augmentation des stocks.

A la clôture de l'exercice, la situation de trésorerie est excédentaire de 3 654 millions de FCFA, en forte baisse de 1 437 millions de FCFA par rapport à la même période de l'année dernière.

h. Résultat de l'exercice

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 présentent un bénéfice net d'impôt de 341.332.623 FCFA se décomposant comme suit :

- Bénéfice d'exploitation	: + 461.065.123 FCFA
- Résultat financier	: + 22.882.224 FCFA
- Résultat H.A.O.	: - 635.298 FCFA
- Impôts sur les bénéfices	: - 141.979.426 FCFA

Bénéfice net d'impôt	: + 341.332.623 FCFA

i. Affectation du résultat de l'exercice

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter le résultat distribuable, constitué du bénéfice de l'exercice d'un montant de 341.332.623 FCFA et du report à nouveau antérieur s'élevant à 2.125.356.216 FCFA, soit une somme de 2.466.688.839 F CFA, comme suit :

- Dividendes bruts	: 370.000.000 FCFA
- Affectation Compte « report à nouveau »	: 2 .096.688.839 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 2.500 FCFA. Après retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) dont le taux est actuellement de 10%, le dividende net par action sera de 2.250 FCFA.

Le compte « report à nouveau » passera de 2.125 356.216 FCFA à 2 .096.688.839 FCFA.

3. RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront dans le cadre de leur mission sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- Le rapport général sur les états financiers annuels ;
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et vous aurez à statuer sur chaque convention figurant dans ce rapport spécial.

4. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RENOUELEMENT DE MANDATS

Les mandats des administrateurs suivants arrivent à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale :

- Monsieur Laurent TARDIF,
- La Société E.T.D.E. Côte d'Ivoire (dont le représentant permanent est Monsieur KOUADIO Kouassi).

Nous vous proposons de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Laurent TARDIF et de la Société E.T.D.E Côte d'Ivoire, pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

5. INDEMNITES DE FONCTION POUR L'EXERCICE 2012

En application des dispositions de l'article 17 bis de nos statuts, nous vous proposons de fixer à 4.200.000 FCFA (quatre millions deux cent mille francs CFA) le montant global brut des indemnités de fonction alloué au Conseil d'Administration pour l'exercice 2012.

6. PERSPECTIVES ANNEE 2012

Le contexte de lente reprise suite à la crise post électorale, de permanence d'un certain manque de visibilité tant sur les marchés ivoiriens et les temps et l'amplitude de la reprise de l'économie ivoirienne, que sur le redémarrage des opérations par les investisseurs étrangers (banque mondiale, FMI, .etc), conduit SICABLE à rester prudent sur les risques clients et à être attentif afin de saisir les opportunités qui se présenteront avec la reprise des activités en Côte d'Ivoire.

Cette situation est susceptible d'engendrer une activité aléatoire au moins pendant la première partie de l'année en Côte d'ivoire

Au plan industriel, les actions d'efficience seront poursuivies, afin de retrouver le niveau d'efficience perdu pendant le période de crise et de ne pas trop impacter la marge opérationnelle.

Au plan Commercial, la Société essaiera de récupérer à l'exportation les positions chez ses clients historiques.

Les besoins de financement de l'entreprise, à court terme, seront couverts par ses fonds propres.

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 MARS 2012

TEXTES DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MARS 2012

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, approuve ce rapport du Conseil d'Administration ainsi que l'inventaire, le bilan et le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, en prend acte.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte dudit rapport et, après que le bureau de l'Assemblée ait constaté que le quorum atteint par l'Assemblée pour cette Convention est de plus du quart des actions de la Société (recalculé sans tenir compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire intéressé), approuve la convention d'assistance (technique, commerciale, administrative et financière, informatique, et la mise à disposition de droits de propriété intellectuelle et commerciale) entre SICABLE et PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE conclue en date du 27.02.2009 qui y est mentionnée.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte dudit rapport et après que le bureau de l'Assemblée ait constaté que le quorum atteint par l'Assemblée pour cette Convention est de plus du quart des actions de la Société (recalculé sans tenir compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire intéressé), approuve la convention de recouvrement par SICABLE pour le compte de PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France, d'une créance détenue par PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France sur l'Etat Ivoirien moyennant une commission fixée à 285.000 € (deux cent quatre vingt cinq mille euros).

Cette convention a été conclue en date du 22.12.2006 et est toujours en cours.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte dudit rapport et après que le bureau de l'Assemblée ait constaté que le quorum atteint par l'Assemblée pour cette Convention est de plus du quart des actions de la Société (recalculé sans tenir compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire intéressé), approuve la convention relative à la mise en place en 2011 d'un contrat d'agent entre la société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE (Mandant) et SICABLE (l'Agent), dans le but de permettre à SICABLE de continuer une activité durant la crise locale, et de conserver son marché.

Cette convention a été conclue en date du 15.04.2011 pour une durée déterminée d'un an.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au Président, au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjointes et à tous les Administrateurs.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat distribuable, constitué du bénéfice de l'exercice d'un montant de 341.332.623 FCFA et du report à nouveau antérieur s'élevant à 2 125 356 216 FCFA, soit une somme de 2.466.688.839 F CFA, comme suit :

- Dividendes bruts : 370.000.000 FCFA
- Affectation Compte « report à nouveau » : 2 .096.688.839 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 2.500 FCFA. Après retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) dont le taux est actuellement de 10%, le dividende net par action sera de 2.250 FCFA.

Le compte « report à nouveau » passera de 2.125 356.216 FCFA à 2 .096.688.839 FCFA.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 4.200.000 FCFA (quatre millions deux cent mille francs CFA) le montant brut global des indemnités de fonction alloué, pour l'exercice 2012, au Conseil d'Administration.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent TARDIF pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Désignation de l'entreprise
Adresse de l'entreprise

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
Rue du textile, Zone industrielle Vndi

COMPTE DE RÉSULTAT (1ère partie)

Numéro d'identification

7502029 Z

Exercice clos le : 31 décembre 2011
Durée : 12 mois

Réf	CHARGES (1ère partie)	Exercice 2011 12 mois	Exercice 2010 12 mois	Variation
	ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
RA	Achats de marchandises	1 014 204 407	2 679 496 648	(1 665 292 241)
RB	- Variation de stocks (- ou +)	(310 807 693)	273 655 039	(584 457 732)
	TOTAL	703 401 714	2 953 151 687	(2 249 749 973)
	<i>(Marge brute sur marchandises voir TB)</i>			
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	3 055 506 559	3 088 771 636	(33 215 077)
RD	- Variation de stocks (- ou +)	(6 825 172)	(701 119 362)	194 244 185
	TOTAL	3 048 621 382	2 887 602 274	(61 029 108)
	<i>(Marge brute sur matières voir TG)</i>			
RE	Autres achats	744 792 986	266 896 879	(22 103 893)
RF	- Variation de stocks (- ou +)			
RG	Transports	251 799 510	455 251 165	(203 451 655)
RH	Services extérieurs	907 454 984	1 086 572 690	(184 117 706)
RI	Impôts et taxes	41 677 529	147 740 270	(106 062 741)
	Autres charges - PP divers	14 100 962	16 805 147	(2 704 185)
	Autres charges - Dotation provisions déprédation de Stocks	269 289 272	118 411 941	150 877 281
	Autres charges - Dotation provisions déprédation Clients	479 402 930	505 272 599	(25 869 669)
RL	Total Autres charges <i>(cpte 65 - PP - prov. stocks & Clients)</i>	762 793 114	640 489 687	122 303 427
	TOTAL <i>(Valeur ajoutée voir TN)</i>	2 203 518 123	2 596 950 691	(393 432 568)
RP	Charges de personnel (1)	581 536 494	740 434 798	(156 897 804)
	<i>(Excédent brut d'exploitation voir TQ)</i>			
RQ	Dotations aux amortissements	86 749 587	119 219 590	(32 470 003)
	Dotations provisions départ & retraite (IDR)		2 780 012	(2 280 012)
	Dotation Risques Provisionnés		69 793 669	(69 793 669)
	Dotations provisions fluctuation des cours (PFC)	358 131 410	158 643 568	199 487 842
RS	Dotations aux amortissements et provisions <i>(Amortissements + IDR + PFC)</i>	444 880 997	349 936 839	94 944 158
RW	Total des charges d'exploitation	6 983 968 710	9 528 075 789	(2 544 107 079)
	<i>(Résultat d'exploitation voir TX)</i>			

Réf	PRODUITS (1ère partie)	Exercice 2011 12 mois	Exercice 2010 12 mois	Variation
TA	Ventes de marchandises	1 094 974 251	3 197 729 984	(2 402 755 733)
TB	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	391 572 537	544 578 297	
TC	Ventes de produits fabriqués	4 800 319 433	5 371 792 520	(571 453 087)
TD	Travaux, services vendus	93 751 188	520 208 399	(426 457 211)
TE	Production stockée (ou déstockage) (- ou +)	454 739 221	(94 464 140)	549 203 361
TF	Production immobilisée	5 230 060	3 293 045	1 937 015
	TOTAL	5 354 059 902	5 800 829 824	(446 769 922)
TG	MARGE BRUTE SUR MATIÈRES (TF - RC&RD)	2 305 478 520	2 913 227 550	
TH	Produits accessoires <i>(ventes emballages = cpte 707)</i>			
TI	CHIFFRE D'AFFAIRES (TA + TC + TD + TH)	5 989 064 872	9 389 730 903	(3 400 666 031)
TJ	dont à l'exportation	1 226 224 053	4 225 881 249	(777 974 506)
	%	20,65%	45,11%	
TK	Subventions d'exploitation			
	Autres produits - PP divers	17 939 681	699 124 312	
	Autres produits - Reprise provision Stocks	118 411 941		
	Autres produits - Reprise provision Clients	505 272 599		
TL	Autres produits <i>(cpte 75 - PP + repr. prov. stocks & clients)</i>	637 624 221	699 124 312	(61 500 091)
TN	VALEUR AJOUTÉE (TA à TL - RA à RL)	1 131 107 155	1 559 979 468	(428 872 313)
TQ	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TN - RP)	547 570 661	819 545 170	(271 974 509)
	Reprise provisions départ & retraite (IDR)	358 375 459	142 077 725	216 297 734
	Reprise provisions fluctuation des cours (PFC)			
TS	Reprises de provisions <i>(IDR + PFC)</i>	358 375 459	142 077 725	216 297 734
TT	Transferts de charges			
TW	Total des produits d'exploitation	7 445 033 833	10 139 761 645	(2 694 728 012)
TX	RÉSULTAT D'EXPLOITATION <i>(bénéfice (+) ; Perte (-))</i>	461 065 123	611 686 056	(150 620 933)

Désignation de l'entreprise Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)
 Adresse de l'entreprise Rue du textile, Zone Industrielle Vridi
 Numéro d'identification 7502029 Z

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS

Exercice clos le 31 décembre 2011
 Durée 12 mois

1ère PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE - Charges décaissables restantes + Produits encaissables restantes
 à l'exclusion des Cessions d'actif immobilisé

		E.B.E.		
(SA) Frais financiers		(TT) Transferts de charges d'exploitation	=TQ	547 570 661
(SC) Pertes de change		(UA) Revenus financiers		19 684 536
(SL) Charges H.A.O.	9 660 716	(UE) Transferts de charges financières		3 197 688
(SQ) Participation		(UC) Gains de change		
(SM) Risque & charges		(UL) Produits H.A.O.		
(SR) Impôts sur le résultat	141 979 426	(UN) Transferts de charges H.A.O.		
Total (I)	151 640 142	Total (II)		570 452 885

CAFG : Total (II) - Total (I) = 418 812 743 N-1 = 835 139 466

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distribution de dividendes dans l'exercice (1)
 AF = 418 812 743 858 400 000 (439 587 257) N-1 = 450 339 466
 (+) (-)

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (E.B.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks(1) + Var. Créances(2) + Var. Dettes circulantes(3)

Variation des stocks : N - (N-1)	Emplois augmentations (+)		Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises	295 212 897	ou	
(BD) Matières premières		ou	7 520 537
(BE) En-cours	125 723 262	ou	
(BF) Produits fabriqués	208 124 188	ou	
(A) Variation globale nette des stocks	621 539 810	ou	

Variation des créances : N - (N-1)	Emplois augmentations (+)		Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées		ou	34 067 221
(BI) Clients		ou	285 481 000
(BJ) Autres créances	8 009 218	ou	
(BU) Ecart de conversion-Actif		ou	
(B) Variation globale nette des créances		ou	311 539 003

Variation des dettes circulantes : N - (N-1)	Emplois diminution (-)		Ressources augmentations (+)
(DI) Clients, avances reçues	107 609 530	ou	
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	588 104 348	ou	
(DK) Dettes fiscales	9 442 327	ou	
(DL) Dettes sociales	99 154 762	ou	
(DM) Autres dettes		ou	70 663 640
(DN) Provisions financières		ou	
(DO) Risques provisionnés		ou	65 478 100
(BU) Ecart de conversion-Passif			
(C) Variation globale nette des dettes circulantes	668 169 227	ou	

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C) 978 170 034 ou

EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

E.T.E. = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	Exercice 2011		Exercice 2010
Excédent brut d'exploitation	547 570 661		819 545 170
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources) (- ou +)	(978 170 034)		(482 161 440)
- Production immobilisée (TF)	(5 230 060)		(3 293 045)
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	(435 829 433)		334 090 685

Désignation de l'entreprise

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)

Adresse de l'entreprise

Rue du textile, Zone industrielle Vridi

Numéro d'identification

7502029 Z

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS

Exercice clos le : 31 décembre 2011

Durée : 12 mois

2^e PARTIE : TABLEAU

Règ.		Exercice 2011		Exercice 2010
		Emplois	Ressources	(E- ; R+)
	I. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)		////////////////////	
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/cessions d'immobilisations incorporelles	4 233 250		3 206 000
FC	Acquisitions/cessions d'immobilisations corporelles	20 531 531	4 030 424	(35 572 559)
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/cessions d'immobilisations financières	1 000 000	4 170 470	(2 000 000)
FF	INVESTISSEMENTS TOTAL (net)	17 563 887 ou		(34 366 559)
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	978 170 034 ou		(482 161 440)
FH	A- EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER (FF+FG)	995 733 921 ou		(516 527 999)
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.D.)	1 800 000 ou		(62 646 283)
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1) Remb. (selon échéancier) des emprunts et dettes financières		////////////////////	
FK	B- EMPLOIS TOTAUX À FINANCER	997 533 921 ou		(579 174 282)
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (Emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	858 400 000	418 812 743	450 339 466
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentation de capital par apports nouveaux	////////////////////		
FN	Subventions d'investissement	////////////////////		
FP	Prélèvements sur le Capital (y compris retraits de l'exploitant)		////////////////////	
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts (2)			
FR	Autres dettes financières (2) (2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois			
FS	C- RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	439 587 257 ou		450 339 466
FT	EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C-B)	1 437 121 178 ou		(128 834 816)
	VIII. VARIATION DE LA TRÉSORERIE			
	Trésorerie nette (+ ou -)			
FU	à la clôture de l'exercice :	3 654 397 767		
FV	à l'ouverture de l'exercice :	5 091 510 945		
	Variation ---->	(1 437 121 178)		
FW	Variation Trésorerie : (+st Emploi ; - st Ressources) Contrôle : D = VIII avec signe opposé		ou 1 437 121 178	(128 834 816)

Nota : I, II, III, VI, VII : en termes de flux ; IV, V, VIII : << différences bilançales >>.

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N-1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement	(F.d.R) : FdR(N) - FdR(N-1) = (DG/PASSIF-AZ/ACTIF)	ou	(457 151 144)
Variation du B.F. global	(B.F.G.) : BFG(N) - BFG(N-1)	ou	979 970 034
Variation de la trésorerie	(T) : T(N) - T(N-1)	ou	1 437 121 178
	TOTAL	979 970 034	979 970 034

SICABLE

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011)

Immeuble Alpha "2000"
2^{ème} étage - Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B28 - Lot 16 - Plot 14
01 BP.4050 Abidjan 01

Aux Actionnaires
de SICABLE S.A
15 BP. 35 Abidjan 15
Côte d'Ivoire

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE LA SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Ivoirienne de Câbles (SICABLE) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du SYSCOA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note aux états financiers portant sur des provisions de F.CFA 1 509 millions relatives à des litiges et procédures de redressements douaniers en cours. L'issue de ces litiges et procédures, de même que leurs conséquences sur les comptes de la SICABLE au 31 décembre 2011 peuvent difficilement être estimées à ce jour.

2. Organisation administrative, gouvernement d'entreprise et contrôle interne

En application des dispositions des articles 12 et 16 de l'Instruction n° 31/2005 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés financiers (CREPMF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise ;
- au contrôle interne.

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre du dispositif de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relèvent de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaires aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif mis en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires en la circonstance.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration de l'organisation administrative, du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significative les comptes au 31 décembre 2011 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

3. Autres vérifications et informations spécifiques

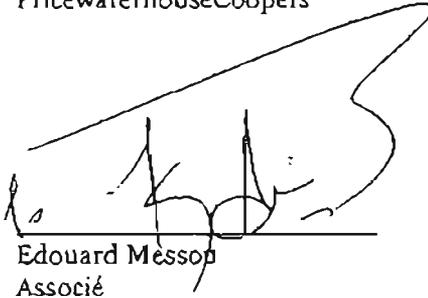
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 13 février 2012

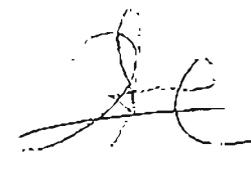
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messop
Associé

ECR International



Charles Aïé
Associé

Immeuble Alpha "2000"
2^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B28 - Lot 16 - Ilôt 14
01 BP.4050 Abidjan 01

Aux Actionnaires
de SICABLE S.A
15 B.P. 35 Abidjan 15
Côte d'Ivoire

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUTVANTS DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA
RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 à 448 dudit Acte, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personnes interposées.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation n'est pas applicable aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Contrat d'agence non exclusif

Administrateur concerné

PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France représentée par Laurent TARDIF, Frédéric TAILHEURET, Roberto CARDI et Gérard LENCOT

Nature et modalités

La société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France a désigné la SICABLE comme agent aux fins de commercialiser et promouvoir la vente de ses produits auprès de clients dont la liste est jointe à la dite convention.

En contrepartie de ses diligences, la convention prévoit pour la SICABLE une rémunération sous la forme d'une commission de 5% du montant total du contrat pour l'ensemble des ventes.

Aucune vente n'a été réalisée et aucune rémunération n'a été perçue par la SICABLE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Mandat de recouvrement du crédit de TVA de F.CFA 538 millions détenu par PRYSMIAN TELECOM CABLES ET SYSTEMES France sur l'Etat de Côte d'Ivoire

Administrateur concerné

PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France représentée par Monsieur Pierre PERRIN.

Nature et modalités

La société PRYSMIAN TELECOM CABLES ET SYSTEMES France qui détient une créance de F.CFA 538 millions sur l'Etat de Côte d'Ivoire au titre de crédit de TVA a donné mandat à la SICABLE pour le recouvrement de cette somme.

En contrepartie de ses diligences, la convention prévoit une rémunération forfaitaire de F.CFA 187 millions pour la SICABLE à l'encaissement du crédit de TVA, les frais et/ou débours éventuels étant à sa charge.